

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
5, rue Confort, 16
A PARIS : AGENCE HAVAS
Rue de la Courbe, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON ANONYMES
NE SONT PAS RENVOIES
ABONNEMENTS
RHONE
PAR DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 20 fr.

AUJOURD'HUI :
Le Congrès du Parti ouvrier.
Le Drame de la rue Pergolèse.
La Semaine théâtrale.

M. Carnot et la Réaction

Les fêtes de Poitiers datent de deux ou trois jours déjà. Cependant il est bon d'y revenir, ne fût-ce que pour dissiper une équivoque dont se pourléchait déjà les réactionnaires du Poitou et d'ailleurs.

Le Figaro, du reste, vient de publier une correspondance de Poitiers fort curieuse. Il s'agit, bien entendu, du voyage présidentiel et de l'attitude qu'ont prise vis-à-vis de M. Carnot les réactionnaires poitevins. Il y a peut-être quelque exagération dans le récit du Figaro, mais si j'en crois mes renseignements particuliers, le fond est exact. Citons d'abord :

Lorsque la nouvelle officielle du voyage de M. Carnot à Poitiers fut connue, écrit le correspondant de M. Magnard, il y eut dans le public un moment d'hésitation. Devait-on paivoiser, devait-on illuminer ? Le faire était fêter le président de la République et, il faut le reconnaître, la République compte encore ici un nombre respectable d'adversaires. Il faut compter avec eux. Aussi, grande était l'indécision, notamment des commerçants qui craignaient de léser leurs intérêts en blessant leurs clients conservateurs.

Telle était la situation, lorsque tout à coup une grosse nouvelle se répandit dans le public ; chacun chuchotait à l'oreille de son voisin : « Illuminons, pavisons ; maintenant nous sommes couverts, puisque la maison Oudin et le cercle Saint-Hubert ont décidé de paivoiser et d'illuminer. »

La chose était vraie et cette décision prise par M. Paul Oudin, le grand industriel catholique, aussi bien que par le cercle de la noblesse, produisit une énorme influence. L'élan était donné, partout se formèrent des comités de quartier.

Il est évident que du moment où l'un des chefs du parti clérical et le cercle de la noblesse illuminaient, les commerçants réactionnaires ou simplement timorés, craignant de perdre une haute clientèle, devaient suivre. L'évêque n'aurait pas suffi à déterminer le mouvement, car M. Juteau, tout comme son prédécesseur, M. Bellot des Minières, n'est pas persona grata auprès de la société catholique de Poitiers.

Le correspondant du Figaro raconte ensuite que l'enthousiasme poitevin a été tout personnel à M. Carnot, que sur tous les arcs de triomphe des quartiers on lisait : « Vive Carnot ! » et que pas un ne portait : « Vive la République ! » C'est sur ce point qu'il doit y avoir un peu d'exagération, car il y a aussi à Poitiers des républicains, d'excellents républicains, et j'imagine qu'il s'en est bien trouvé quelques-uns pour crier : « Vive la République ! » Mais, en gros, la remarque subsiste.

Certes je n'ai pas l'intention de rendre M. Carnot responsable de ces incidents. Je lui dirai pourtant fort respectueusement qu'il aurait grand tort de tolérer des ovations trop personnelles et d'avoir l'air de s'en accommoder. Comme le disaient très bien « les vieux républicains poitevins » dont parle le Figaro, ce n'est pas M. Carnot, c'est le président de la République que nous fêtons. Un mot dit à propos par lui serait la goutte d'eau froide qui ferait tomber cet enthousiasme factice des conservateurs.

M. Carnot doit veiller aussi à ce qu'on ne le considère pas comme un personnage à part dans la République. Sa charge le met au-dessus des partis, mais de là à se laisser enguirlander par ses ennemis d'hier, il y a une forte nuance. Si M. Carnot s'abandonnait sur cette pente dangereuse, quel argument il fournirait lui-même contre sa réélection !

LA POLITIQUE

M. le président du conseil a reçu hier M. le baron Reille, président du conseil d'administration, et M. Dujardin-Beaumez, ingénieur-conseil de la Compagnie des mines de Carmaux. Dans deux entrevues successives, il s'est efforcé de les amener à des sentiments de conciliation. Il n'y a pas réussi. Les représentants de la Compagnie se sont dérobés à toute tentative d'arbitrage. La résistance est pour eux, disent-ils, une question de principe.

Voilà, à notre avis, un langage bien imprudent. Question de principe, c'est ce qu'on dit toujours quand on veut pousser les choses aux dernières extrémités. Dans ce cas-là, les principes ont bon dos. D'ailleurs, il n'est pas de grève où l'une des parties et souvent les deux ne puissent arguer de ce « respect des principes » qui n'a jamais constitué une raison, mais simplement un truc pour se dispenser d'en donner. Si chacun avait commencé par mettre en avant les inflexibles principes sur lesquels il appuyait ses prétentions, jamais un conflit entre ouvriers et patrons ne se serait arrangé ; il s'en est arrangé pas mal pourtant dans ces dernières années.

Pourquoi ne pas chercher cette fois encore l'apaisement dans la voie où on l'a déjà tant de fois trouvé ? L'arbitrage que propose le gouvernement n'offre-t-il pas toutes les garanties d'impartialité et par conséquent de bonne justice que peut souhaiter la Compagnie ? En le repoussant ne sent-elle pas qu'elle va donner à penser qu'elle attend le triomphe d'autre chose que de son bon droit ? Ignore-t-elle que les questions se résolvent bien plus par les contingences qu'elles déterminent que par les principes abstraits qu'elles engagent et que, par là, elle a grandement à compter avec l'opinion ?

Or l'opinion, qui est simpliste, est à fond pour l'arbitrage, ce n'est pas douteux. Elle l'est tellement qu'à ses yeux toute partie qui refuse de porter loyalement sa cause devant un tiers désintéressé est déjà à demi condamnée. La Compagnie est vraiment bien mal inspirée.

JEAN-CLAUDE.

de la 12e corps sur la façon dont le service d'exploration a été effectué par les régiments de la 12e brigade de cavalerie. Le général de Brier, qui le commandait, avait reçu pour instruction de son commandant de corps de maintenir sans cesse la liaison entre les diverses unités, en veillant avec le plus grand soin, sur les ailes, à la sécurité des trois divisions d'infanterie.

Le 20e dragons et le 21e chasseurs peuvent se montrer fiers des éloges du directeur des manœuvres d'armée. La recherche aux grandes distances des opérations aventureuses n'a pas guidé la cavalerie du 12e corps : elle a préféré ne pas laisser surprendre les troupes des autres armées.

Cette façon de comprendre le rôle de la cavalerie avait depuis longtemps été donnée par M. le général baron de Launay au commandant de la 12e brigade. Elle a amené des résultats très satisfaisants, que tout le monde a pu constater pendant les manœuvres du Poitou.

M. de Freycinet vient d'élaborer un projet de loi portant révision de la loi des cadres. Ce projet se caractérise par deux innovations essentielles. Le ministre de la guerre a orienté son projet dans un sens tout nouveau : la loi au lieu d'être faite en vue des besoins du temps de paix est conçue au contraire en vue des nécessités du temps de guerre, par l'encadrement plus solide des troupes de seconde ligne.

Pour les cadres eux-mêmes, M. de Freycinet crée un nouveau grade : le grade de général de corps d'armée, au-dessus de celui de général de division.

Ce projet comporte aussi une modification à la limite d'âge. Mais pour les officiers généraux, deux solutions sont en présence : prolonger l'activité de 65 à 67 ans pour les généraux de corps d'armée, en la maintenant à soixante-cinq ans pour les généraux de division ; ou bien laisser à soixante-trois ans la limite pour les généraux de corps d'armée, et abaisser à soixante-quatre ans celle des généraux de division.

Ce projet comporte aussi une modification à la limite d'âge. Mais pour les officiers généraux, deux solutions sont en présence : prolonger l'activité de 65 à 67 ans pour les généraux de corps d'armée, en la maintenant à soixante-cinq ans pour les généraux de division ; ou bien laisser à soixante-trois ans la limite pour les généraux de corps d'armée, et abaisser à soixante-quatre ans celle des généraux de division.

Le ministre de la guerre a orienté son projet dans un sens tout nouveau : la loi au lieu d'être faite en vue des besoins du temps de paix est conçue au contraire en vue des nécessités du temps de guerre, par l'encadrement plus solide des troupes de seconde ligne.

Pour les cadres eux-mêmes, M. de Freycinet crée un nouveau grade : le grade de général de corps d'armée, au-dessus de celui de général de division.

ANGLAIS ET RUSSES EN ASIE

Londres, 24 septembre. On télégraphie de Simla au Times : Une proclamation de l'Amir, datée du 7 septembre, informe qu'il a mandé deux brigades de troupes anglaises, lesquelles ont l'intention de disposer des forts de l'Amou-Daria afin de repousser les Russes.

LES ANGLAIS DANS L'UGANDA

Londres, 24 septembre. Le Times déclare que l'abandon de l'Ouganda serait un malheur pour le pays, et le gouvernement, s'il ne l'évitait pas, encourrait une grande responsabilité.

Le journal ajoute que si le gouvernement intervient, il aura le choix des méthodes applicables à l'Ouganda, sans tenir compte des intérêts particuliers de la Compagnie ; il ne devra s'inspirer que des intérêts des nations.

LE CZAREWITCH A PARIS

St-Petersbourg, 24 septembre. Il est définitivement arrêté que le czarewitch viendra à Paris lors des fêtes du mariage de la princesse Marie d'Edimbourg avec le prince royal de Roumanie.

POUR LES GRÉVISTES DE CARMAUX

Genève, 24 septembre. Le syndicat des ouvriers et ouvrières diamantaires ouvre une souscription pour venir en aide aux mineurs grévistes de Carmaux (Tarn).

LES ITALIENS EN SUISSE

Berne, 24 septembre. L'expulsion des familles italiennes par le gouvernement tessinois fait grand bruit. Le Secolo, de Milan, a publié une protestation d'un père de famille expulsé qui conteste la légalité de la mesure prise à son égard.

LA LETTRE DU « FIGARO »

et les républicains de Poitiers Paris, 24 septembre.

Le secrétaire du comité du quartier du Marché-Notre-Dame à Poitiers, formé pour la réception du président de la République, écrit pour protester contre la lettre envoyée au Figaro dont nous parlons dans notre article.

Cet article contient entr'autres une assertion fautive. Il est dit que pas un arc de triomphe ne portait l'inscription de « Vive la République » ; cela est faux. Notre-Dame portait d'un côté : « Vive la République ! » et de l'autre : « Honneur à Carnot ! » en lettres de 50 centimètres ; deux ou trois autres portaient également : « Vive la République ! » en très gros caractères.

Je vous prie de rectifier cette erreur que je crois volontaire de la part du correspondant du Figaro.

Nous n'avons jamais douté en effet qu'il y eût des républicains à Poitiers et nous sommes persuadés que ceux-ci n'ont pas demandé la permission du cercle catholique pour faire une manifestation républicaine.

Mais il n'en est pas moins vrai que les réactionnaires et les cléricaux, qui sont encore fort nombreux dans la vieille cité poitevine, ont fait, de leur côté, une ovation très caractérisée à la personnalité du chef de l'Etat dérogée de ses fonctions de président avec une sage lenteur. De cette façon, on arrive, c'est vrai, à la correction, et Denise a été fort correcte. Mais on ne parvient ni à la chaleur, ni à l'intérêt. Bien sincèrement je regrette ce défaut, qui est celui de toute cette semaine de début. Il faut y prendre garde si, comme je l'espère et comme on le prétend, on a l'intention de faire du théâtre qui en vaille la peine.

Garnier (le Thouvenin de Denise) échappe à cette critique. Il dit juste et simple. Dans le rôle du « chœur moderne », car Thouvenin, chez Dumas, représente et continue le chœur antique qui établissait à lui tout seul la morale du drame, dans ce rôle, il a très bien réussi. Thouvenin est un ancien ouvrier ; c'était bien l'allure d'un travailleur arrivé à la fortune. Il faut attendre maintenant M. Garnier, qui est grand premier comique dans un rôle où on puisse apprécier le comique. Dans tous les cas, hier, il a fort bien réussi.

Je dois aussi une mention toute particulière à Mme Riom, une duègne intelligente et émue ; — et j'ai dit à propos de Gringoire ce que je pensais de M. Hattier, qui n'a pas abordé hier, les rôles nobles avec autant de succès que les héros à panache comme Ruy Blas.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 24 septembre. Ainsi que nous l'avons annoncé, le gouvernement a communiqué aux présidents des deux Chambres sa décision de fixer au 18 octobre la date d'ouverture de la session.

Le décret de convocation paraîtra d'ici à quelques jours au Journal officiel. Les premiers jours de la session parlementaire paraissent devoir être occupés par des interpellations.

Outre l'interpellation du groupe socialiste sur la grève de Carmaux, on parle d'une interpellation de M. Basly sur l'emploi d'ouvriers étrangers dans les mines françaises du Nord ; d'une interpellation de M. Hubbard sur les dangers résultant pour la banlieue de la contamination des eaux de la Seine dans la traversée de Paris ; d'une interpellation de M. Trélat sur l'assainissement de la Seine. Cette dernière serait jointe, pour le débat, à celle de M. Hubbard, vu la connexité des sujets.

On annonce également une interpellation de M. Delahaye sur les suites données à l'instruction judiciaire ouverte à propos de l'affaire du Panama.

LE CHOLÉRA

Paris, 24 septembre. Le Député Dumay

L'Echo de Paris a vu hier soir le directeur de l'hôpital Tenon, qui lui a donné les détails suivants sur le député Dumay :

Nos soins semblent réussir. M. Dumay va mieux, ainsi que les siens. Aujourd'hui il a pu recevoir quelques visites. M. Floquet est venu avec son chef de cabinet et a pu être introduit, à la condition de se conformer aux règlements.

— Quels règlements ? — Nul n'entre chez les cholériques sans prendre la précaution de s'envelopper dans une longue blouse de toile qui serre le cou et tombe jusqu'aux pieds. J'ai donc armé M. Floquet de ce bouclier antimicrobien. Je l'ai pris d'oter ses gants, qu'il aurait pu remporter au dehors souillés de bacilles. Après quoi, il avait son laisser-passer. Vous pensez bien qu'il n'est pas resté longtemps. Il s'est assis deux ou trois minutes. Mais sa visite a reconforté le malade.

— A sa sortie, M. Floquet a été désinfecté au sublimé. MM. Réties et Berthaut, conseillers municipaux, sont venus également voir M. Dumay.

Hambourg, 24 septembre. Hier il y a eu 115 cas de choléra et 56 décès.

Saint-Petersbourg, 24 septembre. Le choléra a fait son apparition à Riga et Boudera. Depuis le 21 septembre il y a eu 16 cas et 8 décès.

MORT DU GÉNÉRAL HANRION

Nancy, 24 septembre. Le général Hanrion, ancien commandant des 40e et 47e corps d'armée, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédé, la nuit dernière à Nancy, à l'âge de soixante-huit ans.

Le général Hanrion était d'origine lorraine, bien qu'il fût né à Perpignan. Il sortit de Saint-Cyr en 1844, fit les campagnes d'Algérie, de Crimée, et, en 1858, à 34 ans, il fut nommé chef de bataillon. C'était le plus jeune des commandants de l'armée. Il fit la campagne d'Italie, fut promu lieutenant-colonel en 1866, général de brigade en 1875, général de division en 1881, commandant la division de Nancy. Il fut nommé ensuite au commandement du 40e corps, à Rennes, et placé, à l'expiration de ses pouvoirs, dans le cadre de réserve.

Le général Hanrion était président de la Société des « Amis de l'Université » et de la Société de géographie de l'Est.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 24 septembre. Comme tous les ans, M. le général Saussier président, au mois de novembre, la commission des commandants de corps d'armée, chargée d'arrêter les tableaux d'avancement des officiers.

— A l'issue des manœuvres, M. le général de Coles a particulièrement félicité le commandant de la 12e brigade de cavalerie.

Le Figaro reçoit de Berlin une dépêche disant que l'empereur a eu une nouvelle attaque de sa ancienne maladie d'oreilles. Quoique la santé générale de l'empereur soit excellente, Guillaume II est très abattu. Plusieurs spécialistes ont été appelés ; ils attribuent le retour de la maladie aux suites d'un rhume.

Le Figaro reçoit de Berlin une dépêche disant que l'empereur a eu une nouvelle attaque de sa ancienne maladie d'oreilles. Quoique la santé générale de l'empereur soit excellente, Guillaume II est très abattu. Plusieurs spécialistes ont été appelés ; ils attribuent le retour de la maladie aux suites d'un rhume.

La Semaine Théâtrale

GRAND-THÉÂTRE : Mounet-Sully. — « Œdipe-Roi. » — « Ruy Blas »
CÉLESTINS : « Gringoire. » — « Qui-ou-le-dire ? » — « Denise »

A tout seigneur, tout honneur. Mounet-Sully, une fois de plus, nous a donné cette inoubliable sensation de grand art, qui lui est si personnelle, en nous faisant entendre à nouveau Ruy Blas et en nous initiant aux tragiques beautés de l'Œdipe de Sophocle. De ce dernier chef-d'œuvre, nous n'avions malheureusement que la traduction d'un homme de talent. Or, il y a si loin de talent à génie, que ce drame, qui est aussi une des plus vieilles légendes de la Grèce antique, n'a pas assurément, pour nous, l'attrait de la forme superbe à un aussi haut degré que l'anxiéus intérêt de la fable tragique.

Et puis, à traduire ces aventures où la créature semble poussée par la fatalité cruelle et par le courroux des dieux impitoyables, il faut une élévation, une « divinité » d'interprétation à laquelle seul le héros songe à atteindre. Ses comparses, honnêtes comédiens, qui ne voient là-dedans que des sonorités et des tirades, détonnent singulièrement avec l'inspiration sacrée de celui qui leur répond en une langue qui semble tout autre. Avec Œdipe, on part pour les pays de la redoutable légende ; avec Créon, Jocaste et Tirésias, on retombe à plat sur les planches de notre scène de

province. C'est une succession de heurts et de chutes, d'où on sort encore plus lassé qu'enthousiasmé.

Aussi, je vous le dis en toute vérité, c'est le lendemain, c'est pendant la représentation de Ruy Blas que nous avons passé la meilleure de ces deux soirées. Là, le protagoniste était entouré de comparses, sinon à sa hauteur, du moins à hauteur de la tâche qu'ils avaient à remplir. Telle réplique de M. Rhode (Salluste) et de Mlle Fleur (la reine) répondait bien à l'enveloppe de Mounet-Sully, il y avait là cet ensemble qui, seul, permet à l'illusion de se mettre de la partie ; — assurément la soirée a été meilleure encore que celle où Œdipe tout seul exhalait sa plainte effrayante au milieu de partenaïres qui ne parvenaient même pas à ébaucher la silhouette de leurs personnages.

Et puis, pour quelques-uns de nous, ce Ruy Blas arrivait comme une leçon — parfois une sévère leçon — donnée aux téméraires qui, depuis cinq jours, s'essorient tous les soirs à rééditer la fable de La Fontaine, vous savez, celle où il est question d'une grenouille et d'un bœuf. Non seulement Mounet-Sully, mais Rhode, mais Mlle Fleur, mais le metteur en scène ont montré de telles choses d'être ainsi faites, — attendez que c'est ainsi qu'avec la mise en scène et la conception de Mounet-Sully lui-même, toutes ces choses, l'autre jour, ont été exécutées. — Passons à nos comédiens ordinaires et à notre théâtre des Célestins.

Le deuxième début de la nouvelle troupe a été malheureux. Gringoire, dont les petits rôles étaient confiés à des acteurs incapables d'y voir goutte, Gringoire a servi d'entrée à M. Ariste — qui a passé, parait-il, par la Comédie-Française et qui, actuellement, joue la comédie en province — et y fait de « l'éducation théâtrale ».

Il semble en effet expérimenté dans un métier qu'il exerce depuis longtemps. Il sait toutes les manières, toutes les traditions, toutes les façons de s'asseoir, de tousser, de se moucher — il ne lui manque que deux choses : un peu de personnalité, un peu de conviction. Il est vrai que ces deux choses-là suffisent à faire un comédien et un artiste. M. Ariste a réalisé un Louis XI sébile, banalement bonhomme comme tous les financiers et grands-pères que nous jouera M. Ariste, — jamais roi, jamais terrible, jamais jovial compère à la griffe mal cachée sous la patte de velours ; — à côté de moi on disait : c'est un Louis XI gaga. C'était dur, ce n'était pas exagéré.

Par contre, M. Hattier a eu de très bons moments dans ce rôle de Gringoire dont il a fort bien compris la partie héroïque aux dépens de la partie comiquement familière. Cet acteur que nous avons revu mal à son avantage dans un rôle marqué (Brisot, de Denise), semble plutôt doué pour dire les belles tirades et les couplets sonores que pour jouer la comédie plus terre à terre. Dans le dialogue du tac au tac il perd beaucoup de ses avantages. Ce sont les deux bal-

lades de Gringoire qu'il a dites avec le plus de succès. La voix est excellente, la chaleur est communicative. Tout dépendra, pour cet artiste, de la façon dont on l'emploiera. Je ne dirai rien du reste de l'interprétation de la pièce de Banville. C'était au-dessous du médiocre. Je ne veux pas plus insister sur Dost-on le dire, joué de la plus mauvaise façon. Hommes et femmes luttèrent, là-dedans, et qui serait le plus trivial et le plus désagréable. Seuls, Bellard et Durand ont tiré quelque parti de leurs rôles. Mais les autres ! Mais Fort, mais Rollin, mais Parret... tout cela avait l'honneur d'être assez navrant.

Ajoutons bien vite — pour nous consoler — que la reprise de Denise a été bien meilleure. Là, Mlle Esquilar, qui n'était pas de taille, l'autre jour, à traduire la reine, de Victor Hugo, a tout à fait réussi dans le joli et sentimental personnage de Denise. A côté d'elle, M. Duchesnois, premier rôle de comédie, a fait preuve de qualités plutôt négatives que positives. Il ne dit pas faux, il ne manque ni de goût ni de mesure, il n'a pas d'écart de jeu, ni de défaillances de mémoire — mais il est gris, terne, peu intéressant dans sa minceur par trop allongée — il ne gênera jamais rien. — Il n'ajoutera pas un immense attrait aux œuvres qu'il interprétera. Il est, je crois, régisseur de la scène aux Célestins. Je louerai donc sa mise en scène, qui est intelligente et adroite. Mais je ferai alors remonter jusqu'à lui le reproche que méritent trop d'acteurs de cette nouvelle troupe : tout ce monde, ou presque tout ce monde joue province, sans jamais déblayer, en pontif-

Il en va de même de la grande coquette qui manque de vivacité, de finesse, de brio, — de tout ce qui constitue son métier.

De sorte qu'après avoir constaté une fois de plus que Denise a été très convenablement jouée, je commence à voir à quel personnel nous aurons affaire cette année et tout d'abord je dis :

L'unique jeune première est une comédienne experte, mais incapable de tenir cet emploi. La seule ingénuité que nous ayons encore vue, Mlle Blancheteau, n'aurait jamais dû songer, non plus, à se présenter, dans cet emploi, sur une scène de l'importance de la nôtre. En fait d'amoureux comiques, il y a M. Perret et M. Poncelet, qui à eux deux, hélas ! ne font la monnaie d'aucun des amoureux comiques que nous avons toujours eus sur notre scène. La coquette est très faible. Voilà les trous à signaler avant d'avoir vu la première soubrète ainsi que plusieurs autres emplois de la troupe. De plus, il y a un troisième rôle affecté d'un défaut de prononciation qui constitue pour lui un vice rédhibitoire. Le reste, jusqu'à présent, semble honorable, avec une bonne régie, on peut en tirer parti. Mais si on ne s'occupe pas immédiatement des artistes dont je viens de signaler l'insuffisance, j'ai peur que le reste ne suffise pas : il y aura toujours, à chaque tournant, des trous, des passages incultes, — tout ce qui empêche le succès de s'affirmer et le public de revenir au théâtre.

Questions Lyonnaises

LE DROIT DES PAUVRES

On sait que les spectacles de tous genres sont frappés d'un droit appelé le droit des pauvres, destiné à alimenter la caisse des bureaux de bienfaisance de toutes les villes et communes de France. L'application, à Lyon, de cette taxe devenue un peu plus rigoureuse depuis quelque temps, a soulevé dans le monde spécial des directeurs de spectacles et cafés-concerts une assez vive émotion. Nous ne voulons pas entrer dans le débat, chacun préchant pour son saint, le bureau de bienfaisance pour ses pauvres, les directeurs pour leur caisse, l'un cherchant à prélever le plus possible, les autres cherchant à donner le moins possible — pure question commerciale du reste.

Nous voulons simplement ici montrer que le droit des pauvres ne date pas d'hier et que s'il a des apparences vexatoires, les directeurs lui doivent au moins le respect à cause de son grand âge.

Le premier document que l'on possède sur cette contribution est une ordonnance de Charles VI, du mois d'avril 1407. Dès cette époque, on avait pensé à faire tourner ainsi les plaisirs publics au soulagement des pauvres.

La même idée se retrouve dans un acte du Parlement du 27 janvier 1541, rendu à l'occasion des premières représentations des Mystères de l'ancien testament, données à Paris par les confrères de la Passion. Il est dit que « Charles le Roger et consorts, maîtres et entrepreneurs de jeux et de Mystères de l'ancien testament, bailleront la somme de mille livres, sauf à ordonner de plus grande somme, à cause que le peuple sera distrahit du service divin et que cela diminuera les aumônes ».

Cette crainte de voir diminuer les aumônes nous indique déjà la concurrence que faisait et le préjudice que portait le goût des plaisirs au soin du salut des âmes, et il ne semblait que légitime d'atteindre au spectacle la bourse de ceux qui fuyaient l'église.

Lorsque, plus tard, les spectacles devinrent permanents, on vit dans l'augmentation du prix des entrées un moyen facile d'arriver au même résultat.

Une ordonnance du 25 février 1699, développée plus tard par une autre ordonnance du 30 août 1701, disposa à cet effet qu'il serait levé au profit de l'hôpital général de Paris un sixième en sus des sommes qu'on payait alors aux opéras et comédies, pour être ledit sixième employé à la subsistance des pauvres.

Ces ordonnances ne s'appliquaient exclusivement qu'aux opéras et comédies. Par une nouvelle ordonnance en date du 30 janvier 1715, la perception du sixième en sus du prix des places à l'Opéra et aux comédies fut étendue aux spectacles populaires des foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

Le 5 février 1716, il fut encore disposé qu'un neuvième serait prélevé par augmentation du prix des places aux opéras, comédies et autres spectacles, pour les bâtiments des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu.

La Révolution de 1789 emporta, comme bien d'autres redevances, l'impôt établi au profit des pauvres. Mais la nécessité de le rétablir ne tarda pas à se faire sentir.

L'initiative en appartient au Directoire, sur la proposition duquel intervint la loi du 7 frimaire an V, qui régit aujourd'hui la matière.

L'art. 1er de la loi du 7 frimaire an V, est ainsi conçu : « Il sera perçu un dixième par franc (deux sous par livre) en sus du prix de chaque billet d'entrée, pendant six mois, dans tous les spectacles où se donnent

PAUL BERTNAY.

Le tribunal, adoptant la version de l'accusé, condamne Josephine Veray à deux mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

Outrages à la Pudeur

Cette affaire a été jugée à huis clos. Un cultivateur de Brignais, le sieur C..., reconnu coupable d'outrage public à la pudeur, est condamné à trois mois de prison.

Un Ravisseur

Nous avons parlé, en son temps, de l'arrestation d'un sieur Raton, blanchisseur, qui avait fui le domicile conjugal à Marcy-l'Étoile, enlevant une jeune fille de 15 ans, Marie X..., fille d'un de ses voisins.

Gymnastique et Tir

Nous recevons la lettre suivante : Lyon, le 24 septembre.

Monsieur le rédacteur en chef, Dans les comptes rendus fort élogieux que tous les journaux de Lyon ont consacrés à la revue et au défilé du bataillon des sapeurs-pompiers et des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire, il s'est glissé une erreur que je tiens à rectifier.

Quelques uns d'entre eux, trompés sans doute par des renseignements inexacts, ont pu croire que les sociétés de gymnastique avaient été présentées par M. Chagnoux, président de la Fédération du Rhône.

Or, nous ne connaissons actuellement, ni à Lyon, ni ailleurs, aucun président de la Fédération, et je ne puis, sans protester hautement, me laisser attribuer un titre qui ne m'appartient pas.

Les sociétés lyonnaises, dont un grand nombre n'ont aucune attache avec la Fédération, ont décidé, dans une réunion tenue le 24 juin dernier, de nommer pour un an une commission de permanence, dont la mission, parfaitement définie, est des plus modestes.

Cette commission est composée de MM. Chagnoux, président; Beynet, Hébrard, Orbet et Reynaud, secrétaires, et c'est à elle, je le constate avec une réelle satisfaction, que l'administration municipale s'est adressée pour l'organisation des fêtes de gymnastique qui devaient être données à l'occasion du centenaire, et que réellement nous n'avons pas à nous enorgueillir de nos succès.

Permettez-moi, monsieur le rédacteur en chef, en terminant cette lettre déjà peut-être un peu longue, de vous exprimer toute notre reconnaissance pour l'amabilité avec laquelle vous accueillez nos communications, et de vous prier de vouloir bien nous continuer votre précieuse concours.

Je vous serai très obligé de faire insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

C. CHAGNOUX, Président de la Franco-allemande et président de la commission de permanence des sociétés de gymnastique de Lyon.

MORT D'UN MILLIONNAIRE

Depuis deux jours, les locataires du numéro 45 de la rue Victor-Hugo, étaient incommodés par une mauvaise odeur paraissant venir d'un appartement du quatrième étage, occupé par un rentier, M. Périer.

Is se plaignaient à la concierge. Cette femme se rappela alors que depuis huit jours elle n'avait pas vu son locataire, probablement en voyage, et pria les voisins d'attendre.

Toutefois, hier, les émanations étaient si fortes, que la concierge crut devoir prévenir le commissaire de police du quartier, M. Prier, et le pria de faire forcer la porte du logement.

Le soir même, M. Prier fit ouvrir par un serrurier. Dans l'appartement tout était en ordre, seulement, dans la chambre à coucher, le commissaire trouva étendu sur le parquet, le corps à demi décomposé du locataire.

M. Périer était mort subitement, au moment où, assis devant son bureau, il mettait ses affaires en ordre.

Plusieurs dossiers, des lettres, étaient éparés sur le bureau et à terre. La mort paraissait remonter à quelque temps déjà, au jour probablement où le concierge avait vu le pauvre homme pour la dernière fois.

M. Prier fit placer le corps sur un lit et envoya chercher le docteur Lacassagne. Après examen du cadavre, le praticien rédigea un bulletin de décès attribuant à une cause naturelle — la rupture d'un anévrysme — la mort de M. Périer.

Le défunt, ancien négociant, était âgé de 52 ans. Depuis quelque temps déjà, retiré des affaires, il vivait seul, dépensant le moins possible, quoiqu'il fut à la tête d'une fortune évaluée à deux millions.

Comme on ne lui connaît que des parents éloignés, habitant hors de Lyon, M. Prier, aussitôt les constatations légales terminées, a fait apposer les scellés sur tous les meubles et pièces de l'appartement.

UNE TRISTE FIN

On parlait hier, à la Guillotière, d'un assassinat, ou tout au moins d'une mort mystérieuse, découverte rue Basse-du-Port-aux-Bois.

Ces racontars sont exagérés et inexacts; une jeune fille est bien morte subitement, mais ce brusque décès est dû à une cause naturelle, dont la justice n'aura pas à s'occuper.

Voilà l'événement qui a donné naissance à tous ces bruits : Au n° 21 de la rue Basse-du-Port-aux-Bois, habitait une jeune fille de 24 ans, Bénédicte P..., entretenue par un négociant du quartier des Terreaux.

Hier soir, l'amant, qui est marié et père de famille, prétextait un rendez-vous d'affaires, sortit, et vint retrouver sa maîtresse. A minuit, la jeune fille, qui s'était déjà plainte d'un malaise passager, sentait son état s'aggraver. En chemise, elle se leva et vint respirer l'air frais à la fenêtre. Tout à coup, son amant, qui la surprenait à la vitte chanceler et la qui mourait dans ses bras. Il la porta sur son lit et courut chercher des secours. Les voisins arrivèrent; on essaya de faire prendre un cordial à la malade, mais tout fut inutile et la pauvre fille, quelques minutes après, rendit le dernier soupir.

M. le docteur Masson, prévenu par les gardiens de la paix, ne put que constater le décès qu'il attribua à une maladie de cœur. Il est probable que le corps sera transporté à la Faculté de médecine pour être soumis à l'examen d'un médecin légiste.

BATAILLE DE DAMES

Aux heures du matin, la nuit dernière, deux hommes et deux femmes se querelaient dans un comptoir de la rue Grenette. Le sujet de la discussion était grave, paraît-il, car les deux femmes décidèrent de se rendre dans les démolitions du quartier Grôlée pour vider la querelle.

Elles étaient suivies — à distance — de leurs protecteurs et de quelques noctambules toujours en quête d'une aventure sensationnelle.

Arrivée place des Cordeliers, la fille D..., âgée de 43 ans, ne contenant plus sa colère, dit à sa rivale : — Il n'est impossible d'aller plus loin, en garde !

Et aussitôt les deux femmes s'attaquèrent avec féroce. La fille D... avait une supériorité incontestable sur son adversaire et celle-ci, bientôt terrassée, restait étendue sur le sol, ne donnant plus, en apparence du moins, signe de vie.

On pouvait la croire évanouie, il n'en était rien. Elle préparait sa vengeance et, en effet, on vit tout à coup le sang de la fille D... lâcher le pavé.

Sa rivale, la fille J..., avait réussi à tirer de sa poche un petit couteau dont elle venait de se servir pour frapper, à plusieurs reprises, la fille D... qui porte huit blessures au bras gauche.

Les deux femmes et l'amant de l'une d'elles ont été emmenés à la Permanence, où le commissaire de service devait s'assurer de leur identité. Mais la fille D... qui se paraît-il, de bonnes raisons pour ne pas mêler la police à ses affaires, n'a pas voulu pointer plainte.

Cette fille, qui se dit polisseuse sur or, exerce une toute autre industrie. On la voit chaque nuit arpenter la rue de la République.

Grande, bien prise, portant binocle, elle s'en va, à pas lents, dévisageant sans pitié les passants... Elle est de celles qui ne demandent pas la suppression du travail de nuit.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

MÈRE ET MARTYR

Le Calendrier. — Dimanche 25 septembre, 269^e jour de l'année. Premier quartier le 29; Pleine lune le 6. Soleil : lever, 5 h. 53; coucher, 5 h. 50.

Un pénible accident. — M. Bérard, le sympathique député du Rhône, a été victime avant-hier d'un accident qui eût pu lui coûter la vie.

Il traversait un jardin pour se rendre à une terrasse, afin de jouir du coup d'œil de Lyon illuminé en l'honneur du Centenaire de la République. M. Bérard ne prit pas garde à une citerne profonde de 4 mètres qui se trouvait sur son passage et tomba dedans.

Instinctivement, il se débattit et se mit à nager de façon à se maintenir sur l'eau et à appeler du secours. Le mur de la citerne, haut de 1 m. 75, le mettait, en effet, dans l'impossibilité de se sauver sans l'intervention d'un aide.

Heureusement, des amis accoururent et le retirèrent au moment où ses forces commençaient à l'abandonner.

Nous sommes heureux que M. Bérard ait pu en être quitte à si bon compte.

Les bonneteurs. — Plusieurs de nos lecteurs nous signalent des faits scandaleux qui se sont passés avenue Vailloud et chemin de Choulans.

Là se promènent, plusieurs fois par semaine, presque chaque jour, des bonneteurs qui détroussent les gens sans être le moins du monde inquiétés par la police, pour cette bonne raison qu'on ne voit jamais les gardiens de la paix.

Il peuvent donc tout à leur aise allumer les joueurs, et, soit par intimidation, soit par persuasion, les forcer à jouer.

Quand l'amateur perd, — le plus souvent c'est au hasard, par hasard, il gagne, les bonneteurs, non seulement refusent de payer, mais, s'il insiste, le rouent de coups et le dévalisent. Il y a donc tout intérêt à paraître.

Dernièrement, deux tout jeunes gens de Sainte-Foy se sont fait outrageusement dévalisés de la sorte.

Nous espérons que M. le secrétaire général pour la police voudra bien donner les ordres nécessaires afin d'éviter le retour de pareils faits.

Mort subite. — Hier matin, à 10 heures, une dame d'une cinquantaine d'années est morte à la gare de Perrache, au moment où elle descendait du train venant de Grenoble.

Un certificat trouvé sur elle a permis de constater qu'elle s'appelait Marguerite Fresson et se rendait, de la Liberté, canton de la Tour-du-Pin, son pays natal, à l'Hôtel-Dieu, pour y suivre un traitement.

Par ordre de M. Keller, commissaire spécial adjoint, le corps a été transporté à la Morgue.

Incendie. — Hier matin, à 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré 145, rue Cuvier, dans un appartement du quatrième étage, occupé par M. Guinoud, employé chez M. Allard, maître apprêteur. Les voisins avertis du sinistre par la fumée, ont aussitôt enfoncé la porte du logement et donné les premiers secours.

tion, à Saint-Genis-Laval, par un mur haut de dix mètres. Pendant l'équilibre, il est venu s'abattre sur la chaudière où il est fait de très graves contusions.

On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état alarmant. — Nous apprenons la mort de M. Détéve, contremaître de M. Goujon, victime de l'accident arrivé hier, à l'angle de l'avenue de Faxe et de la rue Saint-Jacques. Le malheureux a rendu le dernier soupir hier, à une heure, sans avoir repris connaissance.

A l'Institut Pasteur. — Hier, est partie à Paris Mme Faucher, née Maréchal, 20, rue Thomassin, qui avait été mordue par son chat au médius et à l'index de la main droite.

Le chat, qui avait été envoyé en observation à l'École vétérinaire, a été reconnu hydrophobe.

Grève contre le gaz. — C'est aujourd'hui, à deux heures, que la commission de la grève de la commune de Neuville-sur-Saône, a tenu sa première conférence publique et contradictoire. Cette réunion aura lieu dans la grande salle de la brasserie Cornu, place de la Cité. Les confédérés traiteront du prix du gaz au point de vue de l'économie politique et sociale et des moyens d'obtenir la lumière à bon marché.

Union Instrumentale. — L'Union instrumentale du Grand-Trou, offre aujourd'hui à ses membres honoraires et à leur famille, sous les frais ombrages de la coquette petite ville de Feyzin, une charmante fête champêtre.

Le programme de la journée est très attrayant. Départ en voitures de siège social, 122, route de Vienne, à 10 h. du matin.

Courses à Neuville-sur-Saône. — On nous écrit : Notre localité, à chaque fête nationale, tient à faire une part aux exercices physiques. La municipalité avait chargé la société de gymnastique l'Étoile, d'organiser une course de bicyclettes pour le 22 septembre, ainsi que des courses à pied.

La course principale a eu lieu sur route avec une distance de 8 kilomètres 500 ; elle était individuelle et ouverte à tous les jeunes gens habitant Neuville. La préparation de cette course avait été faite de longue main, et les coureurs qui l'ont effectuée n'ont donné lieu, grâce à un entraînement, à aucun des accidents toujours regrettables à la suite d'une marche forcée.

Les 8 kilomètres 500 du champ de course ont été couverts en un temps relativement très court.

Voici le classement des coureurs : 1^{er} Claude Gallet, 32 minutes 27 secondes, gymnaste de l'Étoile; 2^e Fraize, 32 m. 27 s., du Cercle Nautique de Neuville; 3^e Pierre Ferrer, 33 m. 20 s., de l'Étoile; 4^e Lethon, 34 m. 50 s., étranger à la Société; 5^e Mollard, 35 m. 30 s., étranger; 6^e Pavre, 36 m. 57 s., de l'Étoile; 7^e Chafange, 39 m. 10 s., de l'Étoile; 8^e Montessuy, 39 m. 20 s., de l'Étoile et du Cercle Nautique; 9^e Loizy, 40 m. 40 s., de l'Étoile; 10^e Ravu, 41 m. 15 s., étranger; 11^e Lette, 43 m. 16 s., de l'Étoile; 12^e Chazelle, 44 m. 2 s., étranger.

Une course de cerceaux, pour les enfants au-dessous de 12 ans, a terminé la réunion. Le public y a trouvé son divertissement et les pupilles de l'Étoile y ont cueilli de nombreux succès.

Compagnie active des sauveteurs volontaires du Rhône. — Nous rappelons à nos lecteurs que la compagnie donne sa fête annuelle le 2 octobre prochain.

Rien ne sera négligé pour donner le plus d'attrait possible à cette cérémonie qui comprendra le programme suivant :

Distribution des récompenses, au Palais de la Bourse, à une heure, sous la présidence de M. Clapot, député.

A 3 heures, Concert à la Salle Indienne, avec le gracieux concours de Mmes Bas sonner, Poncet et Chalan, MM. Biololet, Servoz, Prud'homme, Paquie, Thollon frères, César, Debras, Polo, et plusieurs autres artistes.

A 6 heures, banquet, sous la présidence de M. Clapot, et auquel sont invités plusieurs membres de nos corps élus ainsi que la presse lyonnaise.

A 11 heures, ouverture du bal par les membres honoraires de la Compagnie et leurs invités. A 2 heures du matin, tirage de la tombola, par les soins de la maison Fichet. Les lots d'une réelle importance sont exposés au président, rue des Archers, 2, où on pourra les retirer les jours suivants jusqu'au 10 octobre; passé ce délai, ils seront déposés au siège, rue Cuvier, 12.

La possession de deux billets de tombola donne droit à l'entrée au concert et au bal, on peut s'en procurer chez le président, ainsi que des cartes du banquet.

Compagnie Lyonnaise de navigation, Bateau à vapeur « Gladiateur ». — A dater du 25 septembre 1892, la promenade de Lyon pour Serrières du dimanche est supprimée, ainsi que le départ de Lyon pour Valence du lundi.

Les départs auront lieu de Lyon pour Valence et Avignon, tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures du matin, desservant tous les ports intermédiaires jusqu'à Avignon.

Renseignements. — Bureaux et port d'embarquement quai Perrache, entre le pont du Chemin de fer et celui du Midi.

Casino et Scala. — Comme d'habitude, le Casino et la Scala auront ce soir deux représentations de premier ordre. Il nous suffira de publier le programme.

À la Scala. — Les inimitables Carrageot, le nègre Thomson, Plessis, M^{me} Edgard, d'Asco, Bonelli, MM. Edgard, Marien, Gros, Amelot, Gonnat. On clôturera par « Edgard et sa bonne ».

Au Casino. — Les chaînes athlétiques et les exercices de force par les Hercules du trio Rasso, Mmes Lyria et Sté, l'échelle de Miss Eva et Kangorillo (adiens), la troupe Schmidt et ses pantomimes, Molivier, Henry qui vient d'obtenir un nouveau succès avec l'œuvre nouvelle de M. Joubert, et « Étudiants-Marche », Perrand, Bougère, M^{me} Millevoye, etc.

Demain lundi, grands débuts, les Roy's-Nol's (nouveau) trio automatique fin de siècle, de M. Boissier, des Concerts Parisiens et de plusieurs artistes.

Théâtre Joli. — Aujourd'hui, à 8 h., 5 h. 1/2 et 7 h. 3/4, spectacle varié. Pour la dernière, irrévocablement, l'Étoile du Berger, grande féerie en 4 actes et 18 tableaux.

Les Colibris, nains vivants mystérieux, dans leur travail nouveau.

Théâtre Guignol, 136, rue Bugeaud, direction André. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, grande soirée de famille, les Poupées parlantes, l'Avocat de la rue Bugeaud, pièce nouvelle. Entrée libre.

Alliance des cuirs et peaux. — La commission du bal de 1892 prévient MM. les patrons que des délégués auront l'honneur de passer chez eux, lundi, 26 courant.

Il est attendu que, comme les années précédentes un accueil favorable leur sera réservé.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du III^e arrondissement. — Les membres des commissions permanentes et électorales, sont priés d'assister à la réunion de commission qui aura lieu le lundi, 26 septembre, Brasserie Corrompt, 31, cours Gambetta. Urgence.

NOS THEATRES

CÉLESTINS. — « Divorçons »

Les jours se suivent et ne se ressemblent guère. Après Denise, dont nous avions été enchantés de louer, comme il convenait, l'honorable et correcte interprétation, — nous devons, — avec la même impartialité, — déclarer que Divorçons, pendant tout le long duquel, d'ailleurs, des protestations n'ont cessé de se faire entendre, a été joué de la plus lamentable façon.

D'ailleurs, cet insuccès, même avec une interprétation convenable, — ce qui n'était pas le cas — cet insuccès n'était-il pas à prévoir pour quiconque aurait eu le moindre connaissance de notre théâtre lyonnais ?

Pendant une centaine de représentations au moins, nous avons vu le rôle de Cyprien interprété soit par Chaumont, soit par Marie Kolb. Adhémar, pendant ce temps, c'était Noblet, Derouille ou Dolnay, notre spirituel et élégant jeune premier comique de l'an dernier. Je ne parle pas de Jaeger, de Worms, de tous ceux qui ont donné ici de la gaieté et du brio au joli rôle de des Prunelles.

Et c'est cette pièce que tout le monde a vue, revue et sait par cœur, c'est cette pièce où nous avons tous dans l'oreille la moindre finesse soit de Kolb, soit de Chaumont, qu'on vient témérairement nous donner comme début de trois médiocres artistes !

Madame Blanche Olivier, dans quelque rôle de comédie, haute en voix et forte en discours aurait peut-être réussi. Peut-être aurait-elle été gaie, peut-être applaudie. Hier, elle n'a fait que nous affliger, soit par une démarche particulièrement déhanchée, soit par la monotonie de son jeu qui ne cessait d'être monotone que pour réaliser des effets fâcheux, — par tout ce qu'elle faisait et par tout ce qu'elle ne faisait pas. Elle aussi a été stylée à dire avec lenteur et affectation. Puis, brusquement elle cherche à imiter quelque intonation, quelque tic de Chaumont. Aussitôt ça cesse, ça détonne, ça devient insupportable, et comme avec cela ce n'est pas toujours d'aussi bon goût que l'on pourrait le souhaiter, il ne faut pas s'étonner si le public a été sévère.

M. Charley — un de nos cinq grands premiers comiques — ne semble pas devoir ajouter beaucoup d'éclat à la troupe. Il a l'habitude des planches, il débite son affaire tout de go, comme ces comètes d'opérette qui n'attendent pas même la réplique du partenaire pour y répondre. Il est gris, terne et insignifiant.

M. Perret (Adhémar) tiendrait bien l'emploi de deuxième, de troisième amoureux. Dans les rôles qu'on lui confie, il est d'une insuffisance qui ne se discute même pas. — Jeune premier comique à Saint-Étienne, je veux bien, mais pas à Lyon.

Ajoutez un Clavigant (M. Gelly) qui d'un air sinistre parle charabia comme le plus pur fouchtra de l'Auvergne, et vous comprendrez combien, hier, ceux qui comptaient passer une agréable soirée ont été déçus dans leur attente.

Je souhaite bien vivement — et cela dans l'unique intérêt de la direction — que des fautes pareilles à celles d'hier ne se renouvelent pas souvent. Jamais, on peut le dire, sous aucune direction, par aucune tournée, Divorçons n'a été joué d'une façon aussi lamentable. Les amis de la direction disent qu'elle doit faire beaucoup mieux que les directions précédentes. Il vaudrait mieux ne pas tant le dire et un peu mieux remplir ce beau programme.

Le bateau anglais « Le Bayard », du port de Londres, arrivé il y a quelques jours du Chili avec un chargement de nitrates, recevait hier l'ordre d'aller opérer son déchargement à Hambourg.

Les marins anglais, qui avaient peur du choléra, refusèrent obstinément de partir pour Hambourg.

Le capitaine se rendit à terre et engagea quinze autres marins à raison de huit livres sterling par tête pour manœuvrer le navire jusqu'à Cuxhaven. En rentrant à bord, le capitaine donna à l'équipage le choix entre le voyage à Hambourg et leur mise à terre à leurs risques et périls, après déduction du salaire promis à l'équipage nouvellement engagé.

À cette nouvelle, l'ancien équipage s'arma de tout ce qui se trouvait sous sa main, de barres de fer, de bois, etc., et menaça les nouveaux arrivants, rangés dans un chaland le long du bord, de les massacrer s'ils osaient mettre le pied sur le « Bayard ».

Ceux-ci se retirèrent aussitôt, et le capitaine fit mettre son équipage en état d'arrestation sous l'inculpation de rébellion.

Queenstown, 24 septembre. L'affaire de rébellion de l'équipage du « Bayard » s'est terminée à l'amiable : chaque marin paiera 3 livres sterling pour son remplacement ; les remplaçants ne meneront le bâtiment que jusqu'à Cuxhaven.

SOULÈVEMENT D'INDIENS New-York, 24 septembre. Un télégramme de Mexico annonce un soulèvement d'indiens à la Sierra-Madre. Une famille de colons a été massacrée.

AGRESSION CONTRE UN MINEUR Carmaux, 24 septembre. Un mineur, le nommé Morette, qui rentrait à son domicile, a été poursuivi et tué par un groupe de femmes du quartier des Bains; on lui a même jeté des pierres. Ce même mineur avait été poursuivi pendant la nuit par des femmes du quartier de la Cité qui lui reprochaient de vouloir reprendre son travail.

LES BRIGANDS SICILIENS Rome, 24 septembre. Le « Messagero » apprend qu'à Syracuse, dans la nuit du 20 septembre, deux individus armés et masqués pénétraient dans la maison de M. Omodei : ils trouvèrent seul le père du député, âgé de 80 ans; ils lui intimèrent l'ordre de leur remettre de l'argent. Le vieillard répondit : « Si vous voulez me rançonner, c'est inutile, je n'ai pas d'argent et je ne suis pas homme à céder à la violence. Si, par contre, la faim vous fait agir, voici les quelques sous que j'ai sur moi. Allez, ne recommencez plus. »

Il leur remit alors cinq francs. Les hommes se retirèrent en baissant la main du vieillard.

Ce fait singulier, ajoute le « Messagero », est appelé à jeter la lumière sur le prétendu brigandage dans les provinces siciliennes.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — A 8 heures, Patrie, drame en 5 actes et 7 tableaux, de Victorien Sardou. Concert-Bellecour. — 12^e de Ligne, de 6 à 6 heures.

La Bohémienne, ouverture. — La Traviata, fantaisie. — Indiens, valse. — Le B. Hémion, bénédiction des poignards. — Les Sallimbanques, polka.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle. Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

autorisée, de Notre-Dame du Haut-Mont a été fermée aujourd'hui et les scellés ont été apposés par le commissaire central.

Le supérieur des jésuites, le père Jean Didier, a refusé de prendre l'engagement que les scellés seraient respectés.

UN BATEAU SOUS-MARIN Rome, 24 septembre. Les expériences du nouveau bateau sous-marin, construit par l'ingénieur Pullino viennent de commencer : plusieurs officiers qui suivent ces expériences se déclarent satisfaits.

Il résulte de la première épreuve que le bateau peut atteindre une vitesse maxima de huit milles.

DÉPART DU « STAMBOUL » Marseille, 24 septembre. Le paquebot français « Stamboul » de la compagnie Fraissinet, partira demain soir, à quatre heures, pour la côte occidentale d'Afrique avec 40 passagers, parmi lesquels le capitaine d'artillerie Lebigoit, retournant à Kotonou; M. Gentilhomme, médecin principal pour Dakar; 7 religieuses pour le Sénégal, 7 préposés des douanes pour Konakry.

Le « Stamboul » emporte 1,000 tonnes de munitions et d'approvisionnements pour le corps expéditionnaire du Dahomey.

LE CHOLÉRA A CHERBOURG Cherbourg, 24 septembre. On a constaté aujourd'hui un cas de choléra sur un ouvrier carrier à Tourlaville.

Cet ouvrier a été transporté à l'hôpital civil.

Le docteur Brouardel est reparti ce soir, après s'être rendu compte de l'état sanitaire satisfaisant de Cherbourg.

L'ÉGLISE RUSSE DE BIARRITZ Bayonne, 24 septembre. Demain matin, à 10 heures, aura lieu l'inauguration de l'église russe à Biarritz, en présence des grands ducs de Leuchtenberg, Pierre Michaïlowitch, des princes Dolgoroukoff, Michel Volkonsky, Nabokoff, et de nombreux personnages de l'aristocratie russe.

Le baron de Mohrenheim, ambassadeur, et Nariskine, premier secrétaire, représenteront officiellement le czar.

La reine Nathalie, de Serbie, et la princesse Yourewski sont invitées. Après la cérémonie, un banquet de 21 couverts aura lieu.

RÉVOLTE DE MATELOTS ANGLAIS Queenstown, 24 septembre. Le bateau anglais « Le Bayard », du port de Londres, arrivé il y a quelques jours du Chili avec un chargement de nitrates, recevait hier l'ordre d'aller opérer son déchargement à Hambourg.

Les marins anglais, qui avaient peur du choléra, refusèrent obstinément de partir pour Hambourg.

Le capitaine se rendit à terre et engagea quinze autres marins à raison de huit livres sterling par tête pour manœuvrer le navire jusqu'à Cuxhaven. En rentrant à bord, le capitaine donna à l'équipage le choix entre le voyage à Hambourg et leur mise à terre à leurs risques et périls, après déduction du salaire promis à l'équipage nouvellement engagé.

À cette nouvelle, l'ancien équipage s'arma de tout ce qui se trouvait sous sa main, de barres de fer, de bois, etc., et menaça les nouveaux arrivants, rangés dans un chaland le long du bord, de les massacrer s'ils osaient mettre le pied sur le « Bayard ».

Ceux-ci se retirèrent aussitôt, et le capitaine fit mettre son équipage en état d'arrestation sous l'inculpation de rébellion.

Queenstown, 24 septembre. L'affaire de rébellion de l'équipage du « Bayard » s'est terminée à l'amiable : chaque marin paiera 3 livres sterling pour son remplacement ; les remplaçants ne meneront le bâtiment que jusqu'à Cuxhaven.

SOULÈVEMENT D'INDIENS New-York, 24 septembre. Un télégramme de Mexico annonce un soulèvement d'indiens à la Sierra-Madre. Une famille de colons a été massacrée.

AGRESSION CONTRE UN MINEUR Carmaux, 24 septembre. Un mineur, le nommé Morette, qui rentrait à son domicile, a été poursuivi et tué par un groupe de femmes du quartier des Bains; on lui a même jeté des pierres. Ce même mineur avait été poursuivi pendant la nuit par des femmes du quartier de la Cité qui lui reprochaient de vouloir reprendre son travail.

LES BRIGANDS SICILIENS Rome, 24 septembre. Le « Messagero » apprend qu'à Syracuse, dans la nuit du 20 septembre, deux individus armés et masqués pénétraient dans la maison de M. Omodei : ils trouvèrent seul le père du député, âgé de 80 ans; ils lui intimèrent l'ordre de leur remettre de l'argent. Le vieillard répondit : « Si vous voulez me rançonner, c'est inutile, je n'ai pas d'argent et je ne suis pas homme à céder à la violence. Si, par contre, la faim vous fait agir, voici les quelques sous que j'ai sur moi. Allez, ne recommencez plus. »

Il leur remit alors cinq francs. Les hommes se retirèrent en baissant la main du vieillard.

Ce fait singulier, ajoute le « Messagero », est appelé à jeter la lumière sur le prétendu brigandage dans les provinces siciliennes.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — A 8 heures, Patrie, drame en 5 actes et 7 tableaux, de

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

Lorsque le baronnet fut parti, Rocambole s'installa dans le petit hôtel de la rue Beaujon... Maman dit le vaurien, pas de regrets; ce qui est fait est fait.

La veuve Fipart poussa un gémissement. — Foi de Rocambole, murmura le vaurien, si on en revenait, je me ferais volontiers faucher pour voir... ça ne doit pas être désagréable...

hôle, charmé de voir la veuve revenir à d'autres sentiments. Mais vous serez sage? — Nous achèterons un fonds à Bercy, reprit la veuve entrant dans un ordre d'idées. C'est la place aux marchands de vins, Bercy; ils y font tous fortune...

cambole aperçut sir Williams et le Beaupeur qui arrivaient de Bretagne. — On sait ce qui s'était passé et comment l'arrivée subite du comte de Kergaz avait à jamais ruiné les espérances du baronnet. Sir Williams accourait donc à Paris avec l'intention d'enlever Jeanne et d'abandonner Cerise à Beaupeur.

Comme toujours, le chemin était désert lorsqu'il monta; mais lorsqu'il redescendit, la nuit était venue et elle était assez sombre. — Cette nuit, se disait Rocambole, je crois qu'il se passera d'assez drôles de choses à la villa; mais c'est égal... le capitaine a une mine de déterré et je crois que le million...

Son espérance avait été déçue. Rocambole était invisible. Or, ce jour-là, précisément à l'heure où sir Williams arrivait à Paris, Armand de Kergaz, saisi d'un pressentiment funeste en apprenant le brusque départ du baronnet, Armand, disons-nous, rentra dans son hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine.

Etude de Me Jean BERNARD, licencié en droit, avoué à Lyon, rue des Arches, 4. VENTE PAR LICITATION A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON D'UNE BELLE MAISON Sise à Lyon, rue Franklin, 57

VOGUE de la place St-POTHIN GRAND BAL Au Petit Elysée Direction EUGÈNE GUILLOU Anglé des rues Vauban et Vendôme, derrière le GRAND CIRQUE MEXICAIN Brillant et nombreux orchestre. Répertoire varié.

LOTÉRIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées 45,000 BILLETS SEULEMENT PRINCIPAUX LOTS Remboursée à 3,200 fr. en Espèces

MALADIES SECRÈTES L'Injection du D' MÉRÉY guérit toujours Prix : 2 fr. PHARMACIE : BOULEVARD DES BROTEAUX, 20

DIX ANS DE SUCCÈS M^{ME} CLAUDIA somnambule Renseignez avec précision sur toutes les phases de la vie. Son savoir défie toute concurrence loyale.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du D' EBERHART.

M^{ME} JOURDAN ACCOUCHEUSE Cours Gambetta, 38 Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. --- Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON Du 24 Septembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français 99 80 Crédit Lyonnais 799 37 4 1/2 1880 93 10 Mobilier Espagnol 594 37

BOURSE DE PARIS Du 24 Septembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE COURS DE CLÔTURE 3 0/0 Français 99 75 3 0/0 Amort. ex. 100 70

APRÈS BOURSE Du 24 Septembre 3 0/0 Français 99 97 Douanes 378 75 4 1/2 1880 93 10 Rio Tinto 871 25

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 24 Septembre 1892 Membre SOIES France 46 Organs. 13 2 14 2 2 3 4 6 4048 46 Trames. 10 2 2 2 2 2 2 2 131 131

MARCHÉ AUX FOURRAGES Lyon - Guillotière Foin, 1^{er} choix 100 kil, 14 » à 45 50 2^e ordinaire » 11 » à 42 50

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche 852 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESSEURS PERFECTIONNÉS VENTE Avec Garantie FOULOIRS A Vendange

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône